

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n°2010.10.169

Versement transport

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

VERSEMENT TRANSPORT

Vous avez approuvé le 8 juillet dernier, le schéma de principe du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ainsi que le coût estimatif des travaux de voirie nécessaires. Ce projet d'un montant de 45,6 millions d'euros hors taxe (valeur 2010) pour les seuls travaux d'infrastructure sur l'emprise du site propre conduira à la réservation d'une emprise dédiée à la circulation des transports collectifs.

Ce projet de TCSP s'intègre par ailleurs à la réflexion relative à l'organisation des déplacements sur le territoire du GrandAngoulême dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Il est donc prévu la création de 2 lignes BHNS (bus à haut niveau de service) en site propre sur la majorité de leur parcours, qui se caractérisent par la continuité du haut niveau de service offert et s'articulent notamment avec un pôle d'échange multimodal situé à la gare SNCF, des lignes structurantes qui empruntent partiellement le site propre et relient les centres-bourgs périphériques au cœur d'agglomération avec un objectif de 15 minutes de temps de parcours.

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des investissements relatifs au projet de TCSP, une subvention auprès de l'Etat a été sollicitée dans le cadre du second appel à projet « Transports urbains », conformément aux dispositions du Grenelle de l'Environnement.

Il est également proposé, dans le contexte fiscal de suppression de la taxe professionnelle à compter de 2010, de recourir à une majoration du Versement Transport (VT) et de le faire passer de 1,05 % à 1,80 %, conformément à l'article L 2333-67 du code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L 2333-64 à L 2333-75 et D 2333-83 à D 2333-104 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire de la Direction des transports terrestres n°2001-51 du 10/07/2001,

Vu la circulaire n°76-170 du 31 décembre 1976,

Vu la délibération n°5 du 20 janvier 1978 instaurant la perception du versement transport,

Vu la délibération n° 252 du 29 septembre 2005 définissant les règles de remboursement et d'exonération,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 septembre 2010,

Vu l'avis favorable de la commission finances (toutes commissions confondues) du 5 octobre 2010,

Je vous propose donc :

DE CONFIRMER la délibération n°160 du 8 juillet 2010, qui approuve le SCHEMA DE PRINCIPE du Transport en commun en site propre à haut niveau de service qui se caractérise par :

- deux lignes de Bus à haut niveau de service d'orientation est/ouest et sud-ouest/nord-est réalisables à moyen terme, avec réservation d'une emprise dédiée à la circulation des transports collectifs sur des barreaux de plusieurs kilomètres (inutilisables et non franchissables par les voitures particulières sur la majorité du tracé) ;
- un réseau de transport collectif optimisé et basé sur une articulation étroite entre les deux lignes BHNS, le futur pôle d'échange multimodal de la gare SNCF du GrandAngoulême, des lignes de transports urbains structurantes reliant les centres-bourgs périphériques au cœur d'agglomération en 15 minutes environ, et des lignes de maillage et de rabattement permettant de réaliser une desserte de proximité ;
- la continuité du haut niveau de service offert (rapidité grâce aux vitesses commerciales élevées, fréquence, régularité, ponctualité, amplitudes horaires...) ;
- une amélioration de la qualité d'accès au réseau (billetterie, Information des voyageurs en temps réel...) et de la qualité des équipements (équipements et aménagement des stations, accessibilité des arrêts...).

DE FIXER le taux du versement transport à 1,80 % à compter du 1^{er} décembre 2010.

D'AFFECTER le produit du versement transport au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains, incluant le Transport en commun en site propre et les aménagements induits (conformément à l'article L2333-68 du CGCT et à la circulaire n°76-170 du 31 décembre 1976) et du pôle d'échange multimodal de la gare du GrandAngoulême (parvis est et ouest, passerelle).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 CONTRE : M.Elle -
1 ABSTENTION : Mme Paulais-Lafont),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 octobre 2010	<u>Affiché le :</u> 29 octobre 2010